



NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du
Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEP-FSU

17, rue Drouin 54000 Nancy
Tél-Fax-Répondeur : 03.83.35.28.58
s3-nancy@snepfsu.net

TRIMESTRIEL n° 104/2021
AVRIL-MAI-JUIN

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1123 S 06762

Info

2022 : UNE ANNEE ELECTIVE

L'adhésion syndicale diminue en France comme dans notre académie. Pourquoi ? Isolement professionnel en raison du COVID (absence de FPC, d'UNSS) ? Appauvrissement des CAPA ? Fatalisme ?

Services Publics - J & S	2
UNSS - Stages péda SNEP	3
Ca bouge - Hommage	4
Corpo : promotions - élections	5
Corpo : mutations - mérite ?	6

Ne nous résignons pas : dans le plan Macron, l'école, l'EPS, le sport scolaire sont en danger : recrutement par speed-dating, par les chefs d'établissement (POP), suppression du concours, rémunération au mérite. Et ce n'est pas le projet des 30 minutes de sport par jour qui va nous rassurer sauf si elles sont intégrées à l'EPS (le SNEP revendique 4 heures hebdomadaire pour tous). Restons aussi vigilants sur l'âge légal de départ à la retraite avec une pension pleine ainsi que sur la protection sociale.

Un syndicat fort nous permettrait d'établir un véritable rapport de force au niveau national mais également au niveau académique. Sur 1320 enseignants d'EPS lorrains, seuls 265 sont syndiqués (dont 49 retraités). Pourtant, vous êtes bien plus à partager nos idées. Comme encore cette année lors des actions que nous organisons (semaine de l'EPS, stages (Double Dutch, Ultimate, mutations), heures d'info syndicale, vous nous encouragez à poursuivre notre engagement en y participant massivement.

Cette fin d'année colorée à nouveau par les compétitions UNSS si chères au SNEP, a recréé du lien entre nous et a permis à nos élèves de se retrouver (le nombre de licenciés dans l'académie a bondi depuis la reprise des compétitions (par exemple en Moselle avec plus de 5000 élèves inscrits).

Nous avons ressenti dans ces différents temps de rencontre (stages, UNSS) un engouement, une joie de se côtoyer. Profitons de cet élan pour nous retrouver aussi dans les combats à mener. Nous aurons d'ailleurs besoin de votre soutien lors des élections professionnelles de décembre prochain : comme lors des précédentes élections où plus de 80% des collègues votants nous ont donné leur voix. Choisissez bien vos futurs représentants efficaces et compétents : continuez à nous montrer votre confiance, c'est la reconnaissance de notre sérieux et notre expertise au service des collègues.

Mais avant cela, profitez-bien de vos vacances et n'oubliez pas d'adhérer voire de militer en masse dès la rentrée !

Le bureau académique du SNEP

PS : entre le 10 juillet et le 22 août, vos militants prennent également un peu de repos syndical. Ils seront de retour et d'attaque dès le lundi 22 août.





Qui veut la peau du service public depuis 20 ans et pourquoi ? Comment s'en sortent les agents qui ne parviennent plus à faire leur métier du fait des réorganisations incessantes, du management par les indicateurs et le « reporting »⁽¹⁾ ? Quel impact cela a-t-il sur les usagers ? C'est à toutes ces questions que Claire Lemercier, historienne, Julie Gervais, politiste, et Willy Pelletier, sociologue, ont répondu au terme d'enquêtes au long cours, dans « *La valeur du service public* » (La Découverte, 2021).

A partir de nombreux témoignages, ils montrent les conséquences des politiques mises en œuvre par une nouvelle noblesse d'État, qu'ils nomment la « noblesse managériale public-privé », formée dans les nouvelles écoles du pouvoir et coupée des réalités du terrain.

Pour lire l'entretien de Claire Lemercier et Willy Pelletier sur le sujet, publié dans « Alternatives Economiques », rendez-vous sur notre site académique !

Roland ROUZEAU

⁽¹⁾ Famille d'outils de Business intelligence destinés à assurer la réalisation, la publication et la diffusion de rapports d'activité selon un format prédéterminé.

ÉTÉ : PAS DE VACANCES A JEUNESSE & SPORT !

A l'inverse des autres personnels de l'Education Nationale, la période estivale correspond souvent à un pic d'activités pour Jeunesse et Sports.

En matière de sécurisation des pratiques, la responsabilité de la qualité des accueils collectifs de mineurs, de la surveillance des lieux de baignades, de la sécurité dans les activités sportives, ..., amène les personnels JS à réaliser des actions de prévention, d'information, de contrôle, mais aussi à intervenir en cas d'accidents.

S'agissant du soutien aux acteurs associatifs, l'accompagnement des bénévoles et le versement des subventions ne s'arrêtent pas en juillet/août, surtout que certains appels à projets se terminent le 1^{er} septembre.

De même, le soutien au sport de haut-niveau et l'encadrement des athlètes ne connaissent pas de pause, certains professeurs de sport (CTS) accompagnent d'ailleurs les équipes de France pendant plusieurs semaines l'été, à l'occasion de stages et de compétitions, en France comme à l'étranger.

Pour mener toutes ces missions, les personnels JS ont besoin de pouvoir accéder à leurs « bureaux », à des véhicules de service dont la maintenance est assurée, à des ordinateurs et des applications métiers qui fonctionnent, mais aussi de disposer d'un service courrier (arrivée/départ) et de hiérarchies habilitées à prendre des décisions et signer les actes correspondants. Il ne s'agit donc pas uniquement de fournir des clés aux personnels JS pour qu'ils puissent entrer dans les rectorats et DSDEN, mais il faut aussi prévoir toute une organisation qui, pour partie, pourrait être pensée au niveau de la région académique et/ou en interministériel, compte-tenu de la faiblesse des effectifs JS.

Il est également indispensable de respecter les spécificités JS dans l'organisation du travail, notamment pour les professeurs de sport, à qui certaines hiérarchies veulent faire croire qu'ils sont éligibles au télétravail ou qu'ils doivent effectuer des astreintes, alors que leur statut de cadre A relevant de « l'article 10 » (large autonomie dans l'organisation de leur travail) permet d'atteindre les mêmes finalités !

Après avoir convaincu la DGRH que c'est à ces conditions qu'on évitera de reproduire les dysfonctionnements constatés l'an dernier (cf. note de service ministérielle du 25/03/22 visant à assurer la continuité de mise en œuvre des missions J&S), le SNEP-FSU poursuit son travail d'acculturation au sein de notre région académique.

Gwénaëlle NATTER
Secrétaire nationale sport SNEP-FSU
Professeur de sport à la DRAJES Grand Est



Depuis le mois de mars, les rencontres et les compétitions ainsi que les championnats ont véritablement redémarré !

Quelle joie et quel plaisir pour nos élèves licenciés de sortir à nouveau de leur établissement, de se confronter, d'échanger, de s'éprouver, de vivre des émotions, ...! Cela confirme, si besoin en était, à quel point le Sport Scolaire à la Française est essentiel pour le parcours et le bien être de bon nombre d'enfants et d'adolescents.

Scolaire, tels que le SNEP, peuvent être soulagés que les moyens mis en œuvre et l'énergie dépensée aboutissent à cette reprise tant attendue.

Certes, si de nécessaires améliorations subsistent et nécessitent un regard toujours aiguisé sur d'éventuelles dérives, ne boudons pas ce bonheur retrouvé qui offre de belles perspectives pour la rentrée prochaine. »

Tous les acteurs défenseurs du Sport

Christelle SCHULTE et Pierre GOUDOT

STAGES PEDA DU SNEP

Cette année, nous avons pu proposer 2 stages pédagogiques :

- le 17 mai à Dommartemont en découvrant une nouvelle pratique : le **Double Dutch** ;
- le 23 juin à l'UFR STAPS en approfondissant nos connaissances en **Ultimate**.

Nos stages débouchent toujours sur une réflexion pédagogique et politique. Le SNEP s'inscrit dans le projet d'école de la FSU et pense que tous les élèves sont éducatibles, cherche à réduire les inégalités, conçoit l'école avec une visée émancipatrice et pense l'école pour ceux qui n'ont qu'elle pour entrer dans les apprentissages scolaires. Nos réflexions en EPS s'orientent donc vers une diminution des inégalités sociales, culturelles, de genre, pour favoriser la réussite de tous au travers de la pratique physique en cherchant des progrès sur le plan technique, en visant un important temps d'engagement moteur et en permettant un accès à la culture.

En répondant à la question : « le Double Dutch est-il légitime en EPS ? » Emilie Bermand, l'animatrice, nous a montré tout ce que les élèves pouvaient apprendre et est entrée dans cette logique d'apprentissage et d'acculturation. En s'interrogeant sur : « quels apprentissages prioritaires en Ultimate et quelles règles à maîtriser ? », Raphael Betz est rentré dans cette même conception. Nous les en remercions vivement.

Le bureau académique du SNEP





Arrivé en Lorraine en 2019 depuis le ministère de l'Education Nationale, Jean-Marc Huart fait le chemin inverse. Le recteur de l'académie Nancy-Metz a été nommé le 26 mai 2022 directeur de cabinet du nouveau ministre Pap Ndiaye. Réputé proche de Jean-Michel Blanquer, il occupait alors le poste stratégique de directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesco) depuis 2017. Cette nomination fait réagir parmi les enseignants qui voient en lui un signe de continuité entre le précédent ministre et son successeur.

Les recteurs se succèdent à un rythme soutenu dans notre académie... Le ou la nouvelle rectrice qui posera ses valises en Lorraine n'est pas encore connu(e) à ce jour.

...MAIS PAS DE NOUVEL(LE) IPR EPS...

Au sein de l'équipe des 3 IPR EPS de notre académie, un départ annoncé : celui de François Micheletti. Il quitte la Lorraine pour l'IG EN (Inspection Générale de l'Education Nationale).

Même si nous n'avons pas toujours été d'accord avec les mises en application des directives nationales, soulignons le soutien que M. Micheletti a apporté à la profession notamment pour défendre le respect du forfait UNSS, des installations dignes de ce nom et tout dernièrement notre revendication de passer à 4h d'EPS pour tous. Gageons qu'il saura conserver et soutenir ses valeurs !

Après le mouvement des IPR EPS, le poste est resté vacant, situation que nous avons souvent connue par le passé dans notre académie. Deux collègues agrégés devraient être choisis pour assurer certaines tâches et auront une demi-décharge. Rappelons qu'au SNEP-FSU, nous pensons qu'il est toujours préférable que nos IPR ne soient pas issus de l'académie et n'aient pas été collègues des enseignants qu'ils visitent en rendez-vous de carrière.

Laetitia SOBAC

CARNET NOIR : DECES DE NOTRE COLLEQUE

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris fin mai le décès de notre collègue Marc Zanetti. Syndiqué fidèle au SNEP-FSU depuis de longues années, sa gentillesse, sa sympathie et sa bonne humeur faisaient l'unanimité pour tous les collègues ayant travaillé à ses côtés ou l'ayant simplement croisé lors de stages ou rencontres UNSS. Toutes nos pensées et notre soutien vont vers sa femme Véronique et ses filles.

Le bureau académique du SNEP

BON VENT LES COLLEQUES !

Ils nous quittent bientôt ! Après une belle et longue carrière, nous souhaitons une excellente retraite à nos chers collègues fidèles syndiqués au SNEP : Etienne RIBLET, Antonio DI CICCIO, Chantal SUAREZ, Eugène DARDAINE, Patricia BELLO-CRAMATTE, Philippe LE ROUX, Danièle PIZZINATO... Merci pour votre soutien, votre fidélité, et pour certains votre engagement militant. Profitez à présent de cette nouvelle tranche de vie qui s'offre à vous ! Et nous ne pouvons que vous encourager à nous rester fidèles : oui ! vous pouvez le faire en continuant à payer votre adhésion !

Le bureau académique du SNEP

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 : NOUVELLES INSTANCES

Lors des prochaines élections professionnelles de décembre 2022, vous serez appelés à voter pour élire vos représentants face à l'administration. 3 changements majeurs sont à noter. Les **CAPA** ne seront plus disciplinaires mais fusionnées et désormais les professeurs d'EPS auront bien des représentants élus paritaires SNEP mais au sein d'une CAPA unique FSU. Le CTA (Comité Technique Académique) devient le **CSA** (Comité Social Académique), avec les mêmes prérogatives (gestion des moyens). Les CTSD (Comités Techniques Spéciaux Départementaux) deviennent des **CSD** (Comités Sociaux Départementaux). De ces comités seront issus les **Formations Spéciales FS-FSST** (académique et départementales) de Santé & Sécurité au Travail (FS-SST) qui remplaceront les actuels CHSCT A (Académique) et D (Départementaux). Le SNEP-FSU présentera des candidat(e)s dans chacune de ses instances et vous appelle à lui renouveler votre confiance pour défendre au mieux les intérêts de la profession face à l'administration.

Laetitia SOBAC



ACCES A LA HORS CLASSE (HC) 2022

Actu corpo

La campagne HC se déroule autour de la mi-juin. En ce qui concerne les contingents annoncés par le ministère (promotions possibles pour chaque académie), le ratio est toujours à 18%. Un léger tassement des promouvables induit une légère baisse des promotions possibles. **Cela permet cette année 44 promotions d'accès au grade de la HC** contre 49 l'an passé. **La visibilité des avis pour la HC** : seuls les collègues qui sont éligibles à une promotion HC mais qui n'ont pu bénéficier d'un rendez-vous de carrière voient les avis recteurs depuis le 1^{er} juin. (I-Prof, rubrique SIAP). Les autres connaissent leur avis puisqu'ils sont pérennes : ils n'apparaissent pas sur I-Prof dans le dossier de carrière, mais sur leur rapport définitif de rendez-vous de carrière. **Les résultats des promotions seront normalement communiqués à partir du 5 juillet.**

Laurent SIMONIN s2-88@snefsu.net

ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE (CEX) PAR PROMOTION

Concernant la **visibilité des avis posés par le recteur** pour la campagne d'accès à la CEX, nous avons posé en CAPA la question au rectorat. Tous les agents éligibles à une promotion par avancement de grade « Classe Exceptionnelle » **peuvent voir leur appréciation littérale depuis du 27 Juin au 4 juillet 2022** via i-Prof, rubrique « Services », onglet « SIAP » (Système d'Information et d'Aide à la Promotion). Choisir la campagne de promotion concernée dans le menu déroulant.

Au 4 juin, les contingents de promotion pour l'accès à la Classe Exceptionnelle accordés par le ministère à chaque académie n'étant pas encore connus, le rectorat ne peut à ce jour communiquer les avis du recteur aux collègues éligibles. Nous ne savons pas encore quand et par quel biais ces avis seront communiqués. Nous vous invitons à consulter régulièrement I-Prof et PARTAGE.

Les résultats des promotions seront normalement communiqués à partir du 5 juillet.

Pour rappel : au SNEP, nous dénonçons le fait que nous n'ayons plus de CAPA de promotion ni pour la campagne Hors Classe, ni pour celle de la Classe Exceptionnelle et de l'Echelon Spécial. Nous préférons également qu'il n'y ait qu'un seul vivier au lieu de deux, ou que dans le vivier un, il y ait plus de fonctions et missions qui comptent (Professeur principal, coordonnateur de discipline...) ; nous demandons que soient privilégiés les collègues en fin de carrière qui ne bloqueraient pas le nombre de promotions possibles, ce qui se passe dans les faits avec les promotions de jeunes collègues au vivier 1. Nous allons vers un "embouteillage", qui ne permet pas un nombre de promotions suffisant... Ce qui n'est pas satisfaisant : au SNEP, nous revendiquons de promouvoir le plus grand nombre de collègues !

Laetitia SOBAC corpo-nancy@snefsu.net

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 : élire vos représentants

Cette année est marquée par un rendez-vous important : les élections professionnelles qui auront lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Environ cinq millions d'agents des trois versants de la Fonction Publique seront ainsi appelés à **élire leurs représentants aux différentes instances de consultation**, nationales et locales, au sein desquelles se déroule le « dialogue social ».

En ce qui concerne plus spécifiquement l'Education Nationale, vous serez plus d'un million à être invités à voter, par vote électronique, pour élire vos représentants au sein des différentes instances de dialogue social : les CAPA, le CSA (Comité Social Académique). Ceux-ci seront élus pour une durée de quatre ans.

Les instances de dialogue social jouent un rôle majeur en tant qu'enceintes de concertation sur l'avenir du Service Public de l'Education, mais aussi pour assurer la qualité des décisions portant sur la carrière et les conditions de travail de chacun d'entre nous.

Cette année, le vote électronique concerne l'ensemble des scrutins du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, et du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques : comités sociaux d'administration (qui succéderont aux comités techniques ministériels Education Nationale, Jeunesse et Sports), académiques, commissions administratives paritaires nationales, académiques, départementales et locales, et commissions consultatives paritaires académiques et locales. Au cours des six prochains mois, une actualité sur ces élections vous sera régulièrement apportée par le SNEP et la FSU, et ce jusqu'au scrutin de décembre. Nous appelons nos collègues à continuer de nous faire confiance.

Laetitia SOBAC corpo-nancy@snefsu.net



Avant 2020, les mutations étaient examinées par les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) des corps concernés. Les professeurs d'EPS et les agrégés étaient regroupés et examinés par la fusion de la CAPA PEPS et de la CAPA agrégés en une commission unique appelée Formation Paritaire Mixte Académique (FPMA). Cela fait 2 ans maintenant que le mouvement se fait sans vérification de vos élus paritaires.

Dès connaissance de votre affectation, et afin de nous permettre de connaître les

nouvelles affectations de chacun, informez le SNEP à corpo-nancy@snepfsu.net, ne serait-ce que pour nous aider à continuer de vous faire parvenir nos bulletins académiques dans votre nouvel établissement.

REVISION D'AFFECTATION

Si vous vous trouvez à **l'issue du mouvement intra académique** dans une situation difficile (situation individuelle exceptionnelle), vous pouvez demander avant le 27 juin 2022 une affectation provisoire pour la prochaine année scolaire. Informez-

nous : contactez-nous !

CONTESTATION

Une fois que l'administration vous aura communiqué votre résultat d'affectation à l'intra (à partir du 20 juin via la messagerie individuelle de I-Prof) vous pourrez le **contester par un recours** dans les 2 mois après de l'administration rectorale, et vous pourrez mandater un représentant du SNEP-FSU pour défendre votre dossier. Contactez-nous !

Chantal SUAREZ - Laetitia SOBAC
corpo-nancy@snepfsu.net

Une question sur ta carrière ? corpo-nancy@snepfsu.net

REMUNERATION DES ENSEIGNANTS AU MERITE ?

Le contexte de travail ne place pas les enseignants en position d'égalité quand on parle de leur évaluation. Selon le public enseigné (facile/difficile), la position en poste fixe ou TZR, le temps passé dans l'établissement (celui qui habite proche/loin de son établissement), la fonction de professeur principal ou non (on ne peut pas tous l'être ; PP de 3°/autres niveaux de classe), le nombre de sorties ou projets organisés (est-ce cela le cœur du métier ?), missions accordées par les chefs ou IPR (formateurs, responsables, chargés de mission) ... Il existe de nombreux critères qui placent d'emblée les collègues en situation d'inégalité. Pourquoi les mettre alors en concurrence et les classer ? Pourquoi dans une équipe de 5 faudrait-il classer les collègues entre eux ? Et si l'on prenait les 5 collègues les plus méritants de 5 établissements, et qu'on les mettait dans le même

établissement : qui serait alors le meilleur ? Sur quels critères ?

L'évaluation a toujours une part de subjectivité, quel que soit l'évaluateur, ainsi qu'une part d'aléas au moment de l'évaluation. Faire dépendre le salaire d'un fonctionnaire sur cette évaluation est pour le SNEP et la FSU un choix hautement critiquable.

Si on était vraiment dans une réelle logique d'évaluation au mérite, le budget prévu pour les promotions ne serait pas déjà défini à l'avance ! Chaque année 30% des collègues d'un échelon évalués « au mérite » avancent plus vite : 70% ou 80% des collègues d'un échelon seraient bons et méritants ? Cela ne tient pas ! On est juste dans une logique de classement qui exclut plus d'enseignants qu'il n'en valorise et dont les effets sont délétères : cela démotive les collègues. Combien de collègues nous contactent pour

nous faire part de leur volonté de se désinvestir suite à l'avis pérenne posé par le recteur qui ne correspond pas à sa valeur professionnelle ? Et ce sous couvert de « quotas de promotions » : quel mépris !

A l'heure où l'on entend parler de projet de « part variable du salaire de l'agent », il est impensable que le salaire soit indexé sur une notion de mérite. Encore plus dans la Fonction Publique : un fonctionnaire doit pouvoir exercer sa mission de service public et fournir un travail de qualité en étant totalement libéré de notions de concurrence, de pression ou de rémunération au mérite.

Les personnels de direction ou d'inspection avancent tous au même rythme. Alors pourquoi pas nous ? Cela renforcerait le travail en équipe, condition d'une EPS et d'une AS ambitieuse et dynamique dans l'EPLE !

Laetitia SOBAC